



Écophyto est une
politique publique du



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

écophyto
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Alimentation

Unité Santé et Protection des Végétaux

Compte Rendu de la réunion du COPSAV spécialisé Végétal 16 octobre 2025

Date	16/10/2025
Lieu	Salle Tava Colo, Préfecture de Mayotte, Mamoudzou
Présents (membres de la formation plénière) <i>Feuille d'émargement ci-jointe</i>	DAAF : Bastien Chalagiraud (BC) ; Patrick Garcia (PG) ; Loïc Larroche (LL) ; Yasser Aboudou (YA), Salim Andhume (SA), Issimaeinla Nahi (IN) Stratégie ECOPHYTO – chargés de missions (CdM) : Brieuc Menager (BM), Paul Voirgard (PV) ; Abdoul-Fathaou M'Chindra (AFM), Niry Dianzinga (ND), Klélia Berger Cluzel (KC), Saïd Mrolvili Ahmed (SA) ARS : Andani Adjilani (AA) CONSEIL DEPARTEMENTAL : absent CAPAM : Ibrahim Fonte (IF) DEALM : Julie Lietar (JL) OFB : Raphael Trunkenwald (RT) CIRAD : Christian Chabrier (CB)
Présents (autres membres)	LPA Coconi : Arnaud Lefevre (AL), Braidia Loïc (BL) EPRDM : David Vancauteran (DV), Moussa Andjara (MA) ANSES – CIRAD : Samuel Rozsasi (SR)
Rédaction	Chef de projet Ecophyto (LL) et chargés de missions Ecophyto

Bastien CHALAGIRAUD, directeur de la DAAF et président de séance, inaugure la séance et les points à l'ordre du jour du COPSAV.

Un tour de table est proposé. Loïc LARROCHE (LL) débute ensuite la présentation (cf. diaporama). L'ordre du jour est présenté comme ci-après.

ORDRE DU JOUR

I. 1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

1. Actualités 2024 & 2025
 - A. Evolutions réglementaires nationales et locales
 - B. Cyclone Chido : conséquences agricoles et réactions
2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF/SALIM/USPV)
3. Plan d'action pluriannuel territorial de l'Etat pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt à Mayotte (PAPT)
 - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés
4. Questions diverses

II. 2nde PARTIE : BILAN 2024 ET ACTUALITES 2025 DE LA STRATEGIE ECOPHYTO 2030 A MAYOTTE

1. Bilan des actions structurantes à Mayotte
 - A. Action Animation
 - B. Action DEPHY Ferme
 - C. Action Surveillance Biologique du Territoire
 - D. Bilan du Projet A-PIC (2021-2024)
2. Projet ACOTAE (CFPPA/Klélia Berger)
3. Echange et clôture de la séance

I. **Actualités en protection des végétaux**

1. Actualités 2024 et 2025

La présentation s'ouvre sur un rappel du contexte de la mobilisation agricole nationale de 2024, qui a mis en lumière un malaise profond chez les agriculteurs. Ces manifestations ont entraîné un certain nombre de réponse du Gouvernement.

Voici un état des lieux sur l'état d'avancement des engagements pris par le Gouvernement suite à ce mouvement social : « un seul objectif : simplifier et améliorer le quotidien des agriculteurs et l'exercice de leur métier ».

7 grandes thématiques de travail ont été identifiées :

1. Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire
2. Mieux reconnaître le métier d'agriculteur
3. Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs
4. Un meilleur accompagnement des filières avec la mise en place de plans d'urgence et de soutien
5. Protéger contre la concurrence déloyale
6. Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs
7. Assurer le renouvellement des générations en agriculture »

Source : <https://agriculture.gouv.fr/suivi-des-mesures-en-faveur-des-agriculteurs>

Actualités locales :

À Mayotte, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a lancé le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) 2023-2029 pour une agriculture résiliente et adaptée aux spécificités locales. Le Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche a également été rénové en 2024 pour faciliter l'accès au crédit des PME d'outre-mer.

Enfin, diverses évolutions réglementaires de l'année 2025 sont présentées : la Loi d'Orientation pour la Souveraineté Alimentaire (LOA) adoptée le 24 mars 2025, qui vise à renforcer la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations ; la Loi « Duplomb », adoptée le 8 juillet 2025, qui vise à assouplir certaines contraintes en autorisant de manière dérogatoire des pesticides (comme l'acétamipride).

Cf. diaporama et sites d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/thematiques/loi-dorientation-agricole> ; <https://agriculture.gouv.fr/thematiques/prospective>.

Conséquences agricoles et réactions au Cyclone Chido

Le cyclone Chido, le plus violent depuis 90 ans, a causé des dégâts considérables à Mayotte, avec des pertes estimées à près de 300 millions d'euros par la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM). Les cultures vivrières (bananiers, manioc, canne à sucre) et les élevages ont été particulièrement touchés. La CAPAM a lancé une opération de recensement pour organiser la relance des activités.

Pour soutenir les agriculteurs sinistrés, plusieurs aides financières ont été mises en place et présentées puis la DAAF a réalisé un assouplissement temporaire des règles d'importation des végétaux. Cf. diaporama et site d'information de la DAAF Mayotte : <https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/import-export-r38.html>.

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux

Le bilan des contrôles de produits végétaux indique un taux de non-conformité inférieur à 12 % pour les intrants et 100 % de non-conformités mineures sur 5 inspections des bonnes pratiques d'hygiène en production primaire végétale. Les résultats ont été présentés et l'observation de pratiques vertueuses des agriculteurs déclarés en production primaire végétale a été précisée.

En santé des végétaux, un état des lieux de la propagation du champignon Foc TR4 (*Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* Tropical Race 4) sur l'île de Mayotte a été présenté (cf diaporama).

Les actions du SALIM, en plus de la prospection et des analyses sont aussi de réaliser des actions de communications, de sensibilisation et de destruction des foyers contaminés par Foc TR4.

La propagation du champignon est relativement lente à Mayotte, une situation qui s'expliquerait par l'absence de monocultures intensives, la présence de variétés de bananes tolérantes ou résistantes, et la richesse de la flore microbienne du sol.

Ces hypothèses sont étudiées à travers différents projets mis en place sur le territoire, à savoir le projet RITA Mahosinza qui a pour objectif d'inventorier les ravageurs, de développer un diagnostic de détection précoce (test LAMP) et de tester des variétés résistantes ou encore la thèse de l'ANSES/CIRAD sur « la caractérisation de la diversité et dynamique d'invasion dans les îles françaises de l'Océan Indien du champignon Foc TR4 ».

3. Plan d'action pluriannuel territorial de l'État (PAPT)

Les contrôles menés par la DAAF mettent en évidence la présence sur le territoire d'importateurs profitant des bateaux clandestins en provenance des îles des Comores, d'Afrique de l'Est ou de Madagascar, mais aussi des importations via containers pour introduire illégalement des produits interdits dont font partie les produits phytosanitaires.

Les contrôles menés par le service Alimentation de la DAAF révèlent une utilisation généralisée de pesticides illicites, en particulier dans les cultures maraîchères informelles. Les non-conformités relevées correspondent au non-respect de la dose réglementaire, à un mésusage d'un produit phytosanitaire ou encore à l'utilisation de pesticides illégaux. Cette dernière possibilité étant la détection la plus courante et la plus préoccupante sur le marché informel. L'exposition à certaines substances actives interdites peut parfois atteindre plus de 500 % de la dose de référence aiguë ARfD (Acute Reference Dose) pour les enfants et 140 % pour les adultes, preuve du réel danger pour la santé du consommateur. Sur les 237 fruits et légumes contrôlés sur la période 2017 à 2024, la moitié ne respectait pas les normes en vigueur, représentant un risque important pour la santé. Les produits les plus touchés sont : les brèdes, les salades et les tomates. Des prélèvements effectués sur des produits végétaux vendus en bord de route ont montré des taux de non-conformité dépassant souvent les 70 %.

L'objectif du SALIM est alors d'assurer la sécurité alimentaire et la protection de la population contre les risques liés à l'utilisation de pesticides non homologués, et en réponse un plan d'action pluriannuel territorial de l'Etat pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt de Mayotte a été proposé. Ce dernier vise à réduire le recours aux produits phytosanitaires et à renforcer les contrôles sur leur utilisation. Des mesures sont également prises pour sensibiliser les acteurs locaux aux dangers des pesticides non homologués et pour renforcer la coopération avec les autorités compétentes, notamment les douanes, afin de lutter contre l'importation illégale de ces produits. Une opération conjointe avec les Douanes et l'OCLAESP en décembre 2024 a par exemple permis de saisir 528 litres de produits phytopharmaceutiques interdits.

Ensuite, un certain nombre d'actions CODAF ont été organisées dans le cadre de ce plan de lutte. Ci-après un bilan retranscrit des éléments qui ont été présentés dans le powerpoint.

Contrôles CODAF des « ventes à la sauvette »

Dans le cadre du plan d'action de lutte contre les PPP, le contrôle de la vente à la sauvette s'appuie sur l'arrêté préfectoral de mise sous surveillance renforcée de la commercialisation des produits végétaux, d'une durée de 150 jours. En 2024, celui-ci a été pris à 2 reprises : le 10/06/2024 puis le 13/11/2024. En 2024, huit opérations de contrôle CODAF ont permis la saisie et la destruction de plus de 767 kg de tomates supposées impropres à la consommation. Les prélèvements réalisés en 2024 ont révélé des taux de non-conformité alarmants, avec un pourcentage moyen de non-conformité de 87,5 % sur les échantillons de produits végétaux analysés.

En 2025, l'arrêté a été pris le 11/04/2025 ce qui a induit plus de 260 kg de tomates qui ont également été saisis et détruits au premier semestre. Ensuite, cet arrêté a été étendu aux salades et aux brèdes en plus des tomates, avec une publication de l'arrêté au 25/08/2025.

Destruction des parcelles cultivées illégalement

Dans le cadre du plan d'action de lutte contre les produits phytopharmaceutiques (PPP), un des objectifs prioritaires est la mise en œuvre d'actions de destruction de parcelles de maraîchage cultivées illégalement. Bien que le propriétaire est pénalement responsable des activités sur ses terres, il est souvent démuni face à ces occupations illégales. Le Conservatoire du Littoral, après échanges avec la DAAF, a délivré une autorisation « permanente » d'intervention des services de l'État sur ses parcelles. Cet accord, daté du 01/10/2024, autorise les membres du CODAF (dont la DAAF) à détruire les cultures illégales présentant un risque pour la santé publique. Un arrêté préfectoral (n°2024/DAAF/0978 du 13/11/2024) a ensuite permis la réalisation de deux actions de destruction :

- La première sur une parcelle cultivée illégalement, après des analyses ayant révélé des substances actives interdites, la DAAF a détruit 1 hectare de courgettes et tomates illégales avec l'accord du propriétaire.
- La deuxième : grâce à un engin agricole mis à disposition de manière ponctuelle et gracieusement par le Conseil Départemental, plus de 2 hectares de cultures illégales (tomates et brèdes mafanes) réparties sur cinq parcelles ont ensuite été détruits le 11/12/2024.

II. Bilan 2024 et actualités 2025 des actions de la stratégie Ecophyto menées à Mayotte

1. Action Animation du plan Ecophyto

Les actions réalisées par le Lycée agricole de Coconi et ses partenaires depuis mai 2024 comprennent :

- Sensibilisation et événements
- Interventions scolaires et formations : 3 interventions entre mai et juin (Collèges Kwalé et Tsingoni, Lycée agricole), plus une présentation Ecophyto en formation Certiphyto.
- Campagne médiatique : diffusion à la TV du 27 mai au 2 juin et à la radio sur Mayotte la 1ère (2-15 sept.) et Chiconi FM (9-22 sept.).
- Phyto-mobile (septembre-novembre 2024) : campagne de sensibilisation aux alternatives aux pesticides : grand public : 3 sessions, touchant 110 adultes et agriculteurs : 3 sessions, touchant 31 agriculteurs.
- Matinée de l'agroécologie : 02/11 à Coconi, avec 15 stands et ateliers, dans le cadre du séminaire Ecophyto à Mayotte.
- Supports de Communication
 - Rédaction des BIRM (Bulletins d'Informations Rurales Mahorais) : 3 BIRM rédigés et publiés.

- Supports créés/mis à jour : nouveau Manuel de l'utilisateur (20 pages) ciblant tout utilisateur de produits phyto et institutionnels, nouveau Carnet de coloriage des Bibis des Cultures à Mayotte (16 pages) ciblant les jeunes, nouvelle vidéo de sensibilisation en 4 versions (français H/F, shimaoré, kibushi), spots radio de sensibilisation diffusés en 4 versions pendant 3 semaines.
- Réseaux Sociaux : 25 posts Facebook et 14 posts LinkedIn, et une augmentation de 127 abonnés Facebook.

Prévisions Futures (Fin 2025 & Début 2026)

- Création de nouveaux spots radio : 2 nouveaux spots sur les EPI (Équipements de Protection Individuelle) et le Certiphyto.
- Diffusion médiatique : diffusion à la télévision (Mayotte la 1ère) de 2 vidéos de sensibilisation et diffusion des 2 nouveaux spots radio.
- Création de support : mise à jour du Guide de Terrain "Les alternatives aux pesticides à Mayotte », et Refonte du BIRM.
- Événements : Participation à la Fête de la Vanille (29 et 30 novembre) et la Journée de l'agriculture (4 décembre au Lycée agricole).
- Interventions scolaires : Début du projet école "Produire et manger des légumes sans pesticides" à Moinatrindri, et continuité des interventions scolaires/formation Certiphyto.

2. Réseau DEPHY Ferme (Mayotte)

Bilan fin 2024-2025 :

- Organisation d'un séminaire Ecophyto et d'un séminaire inter-DOM Ecophyto (21 au 26 novembre 2024).
- CHIDO et mobilisation des agriculteurs au niveau du groupe DEPHY Ferme Mayotte :
 - Visites individuelles (Suivi Choux, Suivi plante de service)
 - Réunion collective et atelier transfert le jeudi 09 octobre + retours de résultats du RITA SAMBA (sélection variétale et auxiliaires de culture)
- Webinaire sur l'entomofaune auxiliaire locale (27 mars 2025, *Connaitre et favoriser ses alliés dans l'entomofaune auxiliaire locale grâce aux plantes de service : cas concret du groupe DEPHY Mayotte et RITA SAMBA*).
- Création de vidéos, dont « Utiliser les auxiliaires pour lutter contre les aleurodes sur tomate)
- Interventions scolaires (Term Capa Mai 2025 ; BTS DATR Avril 2025)
- Essais plantes de services, Suivi par Charlottes AGEORGES en stage de Mai à Septembre 2025 qui permet de valider des espèces d'intérêt qui seront ensuite testées chez les agriculteurs du groupe DEPHY Ferme. Actuellement 2 essais d'Aneth 2026 = Recrutement d'un stagiaire sur le suivi chez les producteurs

Perspectives 2026 :

- Travail de valorisation des réseaux DEPHY sur les expérimentations et connaissances dans le réseau (thématique des auxiliaires de culture en maraîchage).
- Poursuite des travaux sur les auxiliaires de cultures et début des travaux sur les aspects sol/fertilité et santé.
- Recrutement d'un(e) stagiaire 6 mois. Ecriture de l'offre de stage en cours
- Début des travaux sur les aspects sol/fertilité et santé.
- Dossier de réengagement DEPHY ferme 2027.
- Volonté de se réengager pour continuer de promouvoir des techniques agroécologiques adaptées au territoire.
- Objectifs = Production de référence ; Tester et valider des techniques de productions performante à faible intrant ; Favoriser la lutte biologique et la vie du sol afin de produire dans un environnement sain et facilitant pour les agriculteurs de Mayotte ; Transfert.

3. Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

Bilan 2024 :

- Publication de 7 Bulletins de Santé du Végétal (BSV) (mars à novembre). L'objectif était de suivre les cultures et d'accompagner les agriculteurs sur le terrain. Le territoire a été divisé en trois zones (nord, centre, sud) avec des relevés hebdomadaires. Environ 80 parcelles ont été suivies, dont 30 au nord, 34 au centre et 16 au sud. Les observations ont été saisies sur des fiches standardisées. Elles ont permis la rédaction de 9 Bulletins de Santé du Végétal (BSV) diffusés en ligne et en version papier. Chaque BSV couvre 13 cultures et 73 organismes (ravageurs, maladies, auxiliaires). La sécheresse de 2023 a provoqué l'arrêt de nombreuses activités maraîchères. Une rubrique « Flash Info » informe sur des sujets ponctuels comme la crise de l'eau. Le BSV est un outil essentiel pour appuyer les décisions agricoles locales.
- Mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance via WhatsApp avec des partenaires (DAAF, CAPAM, CIRAD, COOPAC). Les prospections ont eu lieu sur l'ensemble du territoire avec différents partenaires. Les agriculteurs ont été formés à reconnaître les auxiliaires, les maladies et les bioagresseurs les plus rencontrés sur leurs cultures. En cas de doute, ils envoient une photo sur le réseau WhatsApp qui regroupe 40 membres (agriculteurs et des techniciens agricoles).
- Perspectives 2025-2026 : Finalisation de la campagne CTV/HLB sur Mtsamboro, poursuite des essais d'association culturale (maïs, maraîchage, basilics), et intégration d'autres cultures dans le BSV.
- Une formation pratique a été offerte aux agriculteurs du nord de l'île pour identifier divers nuisibles et maladies. La formation a suscité un grand intérêt chez les agriculteurs, qui ont posé de nombreuses questions sur la gestion des ravageurs et des maladies. L'atelier a offert aux participants une perspective sur l'identification des maladies, des nuisibles, des déficiences et des auxiliaires de culture. Quelques agriculteurs procédaient à la lutte contre les insectes sur leurs parcelles dès leur

apparition, sans tenter de déterminer s'il s'agit d'un nuisible ou d'un auxiliaire. Le sujet de la biodiversité et de la diversification des cultures a été abordé durant la session de formation visant à combattre les ravageurs et les affections des plantes.

4. Projet A-PIC (Accompagnement Protection Intégrée des Cultures, 2021-2024)

Objectif : Structurer un accompagnement pérenne des producteurs vers une réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

- Enquête auprès de 61 agriculteurs. Sensibilisation de 100 agriculteurs à la sécurité phytosanitaire et aux alternatives. Les enquêtes réalisées de 2021 à 2023 ont permis de recenser 7 plantes utilisées par certains agriculteurs mahorais pour élaborer des PNPP. Certaines plantes peuvent être qualifiées de SNUB, étant donné qu'elles vont soit favoriser le développement des cultures, soit stimuler les défenses naturelles de ces dernières, et font bien parties de la pharmacopée française. C'est le cas du piment (*Capsicum frutescens*), du papayer (*Carica papaya*), et du gros thym (*Plectranthus amboinicus*). Cependant, le caractère phytosanitaire de ces plantes doit être prouvé, ensuite validé par la Commission européenne pour qu'elles soient considérées comme substances de base. Une utilisation importante de PNPP faites à base de plantes de faux neem (*Melia azedarach*), de gliricidia (*Gliricidia sepium*), d'ortie locale (*Tragia furialis*) et de choca vert (*Furcraea foetida*) a été observée. Les agriculteurs témoignent des propriétés insectifuges, fongifuges et fertilisants de ces plantes.
- Accompagnement régulier, notamment pour la gestion intégrée des mouches (mise en place de 100 m² de filets). L'accompagnement s'est fait à partir du suivi régulier de culture sous filet, installée dans les parcelles des producteurs. Les cultures suivies étaient principalement de la tomate, et des cucurbitacées. Au total 31 agriculteurs ont été accompagnés dans leurs parcelles respectives. Le filet utilisé était une toile tissée de maille de 2x3 mm idéale pour se prévenir contre les piqûres de mouche de la tomate, *Neoceratitis cyanescens*, et de mouche des cucurbitacées *Dacus* sp.
- Connaissances PNPP (Produits Naturels Peu Préoccupants) : Recensement de 28 plantes, dont 15 de la pharmacopée française (exemples de préparations à base de papayer et de citronnelle). Les ateliers de transfert avaient pour but de sensibiliser les agriculteurs d'une part sur la sécurité phytosanitaire : la réglementation, la gestion des risques de santé humaine et de l'environnement ; et d'autre part sur l'utilisation des PNPP comme méthode alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires. Dix ateliers ont été organisés au cours de la période 2021-2024. Ces ateliers avaient pour objectif de former les agriculteurs sur la préparation de purins. Ces substances peuvent être considérées comme :
 - Soit des **biostimulants**, c'est-à-dire favorisant une ou plusieurs fonctions physiologiques (nutrition, respiration, défense immunitaire...) des plantes ;
 - Soit des **substances de base**, c'est-à-dire pouvant être utilisées à des fins phytopharmaceutiques. Elles permettent ainsi de protéger les cultures contre certaines maladies ou certains nuisibles.

5. Projet ACOTAE (Approches Collectives pour l'Appui à la Transition Agroécologique, 2024-2026)

Action 1 – Échanges de pratiques à Mayotte : Constitution d'un groupe de 10 agriculteurs. Organisation de séances bimensuelles (12 réalisées, plus 9 post-cyclone). Formations à l'animation pour la mise en place d'animations au champ en 2026.

Action 2 – Échanges inter-Océan Indien (Projet FORMAGRI) : Partenaires (CFPPA Mayotte, Ceffel Madagascar, AINA Madagascar, CRDE Diboïni Comores). Premières rencontres prévues en juin 2025 (Madagascar) et septembre 2025 (Comores).

Point financier : Budget total de 295 039,38 € avec un cofinancement restant à trouver de 73 530,12 €.

Pour tout complément d'information et pour observer les diverses vidéos et productions de l'équipe Ecophyto voici les liens pour la consultation en libre accès :

- **Page YouTube Ecophyto Mayotte :**
<https://www.youtube.com/watch?v=MT2URq8w8LE>
- **Page EcophytoPIC :** <https://ecophytopic.fr/pic/concevoir-son-systeme/les-alternatives-aux-pesticides-mayotte>

III. Points divers - Intervention EPRDM (DV)

L'EPRDM (anciennement EPFAM) a pour mission de promouvoir un aménagement agricole durable à Mayotte, en soutenant les exploitations agricoles dans leur transition vers des pratiques respectueuses de l'environnement. Cet accompagnement vise à réduire l'usage d'intrants chimiques, à abandonner le brûlis et à lutter contre l'érosion des sols.

Dans le cadre des projets LESELAM (Lutte contre l'Érosion des Sols et l'Envasement du Lagon) et ASOPOI (Agriculture Syntropique Zéro Pesticide dans l'Océan Indien), une formation en agroécologie a été organisée afin de renforcer les compétences des agriculteurs mahorais et de favoriser la diffusion de pratiques agroécologiques adaptées au contexte local.

La formation avait pour objectif principal d'introduire la Lifofer (Litière Forestière Fermentée), un biostimulant naturel permettant d'améliorer la fertilité et la vie microbienne des sols, de renforcer la santé des cultures et de valoriser les fumiers dans une logique d'économie circulaire.

Elle s'est déroulée en deux phases :

- Diagnostic préalable (4 jours) : observation des systèmes de production locaux, identification des besoins et des sites de collecte de litière forestière.
- Formation pratique (3 jours) :
 - Présentation théorique et sortie terrain pour la collecte de litière (massif de Tchaourembo).

- Fabrication de la Lifofer solide et liquide.
- Sensibilisation aux usages agricoles et à la réactivation des préparations.

La méthodologie adoptée reposait sur l'échange entre pairs et la valorisation des savoir-faire locaux.

Un suivi post-formation est assuré par l'EPRDM pour accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des préparations et l'évaluation de leurs effets sur les sols et les cultures. Les participants poursuivent collectivement les expérimentations et analyses comparatives (pH, odeurs, efficacité) dans une démarche de recherche-action participative, contribuant à l'ancrage durable des pratiques agroécologiques à Mayotte.

Le président de séance,

Bastien CHALAGIRAUD

